

Évaluation du bachelier en Comptabilité 2016-2017

RAPPORT D'ÉVALUATION

PromSoc Supérieur Mons Borinage (PSSMB)

Comité des experts :

M. Dominique HELBOIS, président

Mme Monique DEGREEF, MM. Guillaume SALMON, Raphaël DARQUENNE, experts.

26 juin 2017

INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2016-2017 à l'évaluation du bachelier en Comptabilité. Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné¹, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu les 15 et 16 décembre 2016 à PromSoc Supérieur Mons-Borinage. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'autoévaluation de l'établissement et à l'issue des entretiens et des observations *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les personnes rencontrées au cours de la visite : 2 représentants des autorités académiques, 25 membres du personnel, 13 étudiants, 5 diplômés et 2 représentants du monde professionnel.

Après avoir présenté l'établissement, le rapport revient successivement sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq critères du référentiel d'évaluation AEQES² (sur lequel s'est basé l'établissement pour mener son autoévaluation) :

- 1 la gouvernance et la politique qualité ;
- 2 la pertinence du programme ;
- 3 la cohérence interne du programme ;
- 4 l'efficacité et l'équité ;
- 5 la réflexivité et l'amélioration continue.

Enfin, le rapport se termine par une synthèse des forces, points d'amélioration, opportunités et risques, ainsi que des principales recommandations.

Ce rapport a pour objectif d'aider l'établissement à construire son propre plan d'amélioration et de mettre à disposition d'un large public une information sur le programme d'études évalué.

¹ Composition du comité des experts et bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres disponibles sur : http://aeqes.be/experts_comites.cfm (consulté le 2 février 2017).

² AEQES, *Référentiel d'évaluation AEQES*, 2012, 4p. et AEQES, *Référentiel et guide de rédaction et d'évaluation*, 2012, 62 p. En ligne : http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=246 (consulté le 2 février 2017).

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement « PROM SOC Supérieur Mons Borinage » (PSSMB) est le fruit de la récente fusion entre l'ancien Centre Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale du Borinage (CpEpsB), l'École industrielle supérieure (EIS) et Mons Formation. Cette fusion a eu lieu le 1er juillet 2014.

Les cours de l'enseignement secondaire et supérieur sont organisés sur trois implantations : Mons-Kennedy, Hornu, et Mons Jean d'Avesnes.

L'établissement fait partie de l'Enseignement de promotion sociale subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles et est organisé par le Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS). Il dépend de la Province de Hainaut, son pouvoir organisateur (P.O.).

Plus de 17 bacheliers sont organisés par l'établissement parmi lesquels le bachelier en Comptabilité option Fiscalité. Le bachelier en Comptabilité est dispensé en cours du soir sur le site de Mons Kennedy.

En 2014-2015, 135 étudiants suivaient le bachelier en Comptabilité, sur une population étudiante totale de 1600 étudiants. La formation du bachelier en Comptabilité représente 8% du marché interne de PSSMB.

Critère 1

L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

Dimension 1.4 : Information et communication interne

CONSTATS ET ANALYSE

[Politique de gouvernance de l'établissement]

Remarque générale : le comité constate que la fusion de 2014 entre les trois établissements de promotion sociale a permis d'harmoniser certaines procédures, de dessiner un nouvel organigramme ; toutefois cette fusion a été envisagée selon une logique administrative TOP DOWN qui a fait émerger des tensions avec les logiques pédagogiques et n'a pas permis de capitaliser sur l'expérience de chacun.

1. Le comité est bien au fait des limites et des particularités de l'établissement, notamment en termes d'autonomie dans sa gouvernance.
2. Le comité apprécie l'effort de la direction qui a mis en place une démarche « qualité » au sein de l'ensemble de l'établissement. Elle a décliné un véritable plan d'actions en quatre axes stratégiques bien définis et en a entamé sa réalisation. Le comité constate que l'exercice d'autoévaluation a prolongé cette réflexion en termes de qualité ; il manque cependant dans cette démarche des procédures plus formelles, une meilleure communication de celles-ci et une régularité dans les évaluations ainsi que des échanges entre les parties prenantes.
3. Le comité constate que la direction travaille sous la contrainte du plan stratégique et budgétaire de la province en matière d'enseignement. Le plan stratégique du pouvoir organisateur n'est pas connu de tous ce qui rend difficile la définition d'une stratégie pour l'établissement. Ce plan stratégique doit faire partie intégrante de la démarche qualité.
4. Les préoccupations actuelles de la direction sont principalement focalisées sur l'administration, le pédagogique et la logistique. Il faudrait cependant porter un peu plus d'attention sur d'autres aspects importants tels que la réflexion stratégique sur des aspects pour lesquels l'établissement dispose d'un avantage concurrentiel.
5. Le comité des experts apprécie le positionnement actif de l'établissement dans le pôle hainuyer. Cette réelle intégration lui donne accès à des ressources communes aux établissements du pôle et lui permet de s'intégrer dans le réseau des hautes écoles.
6. Le comité déplore le manque de participation des étudiants à la démarche qualité.
7. Le comité regrette que les coordonnateurs de secteurs en fonction en 2015 (qui bénéficiaient d'une charge de 60 ou 120 périodes pour cette coordination) n'aient pas été reconduits pour des raisons administratives. Des personnes « ressources » ont été identifiées. Cependant, aucune action coordonnée n'est entreprise afin d'améliorer la qualité de l'enseignement, des stages et des épreuves intégrées (EI).

[Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme]

8. Le comité constate que la démarche qualité n'est pas neuve ; elle est exercée depuis plusieurs années et prise en charge par des responsables qualité.
9. Le comité apprécie qu'une réflexion nourrie sur la gouvernance soit en cours. Une centralisation ainsi qu'une clarification de l'organigramme ont été opérées. Une carte conceptuelle a ainsi été travaillée et un travail d'uniformisation des pratiques entre les sites a été entamé. Cependant, le choc des cultures entre sites est un problème persistant. L'absence de prise en compte des singularités de chacun des sites ne contribue pas à une harmonisation de ce processus. Il apparaît également que cette réflexion ne soit pas considérée comme un enjeu par toutes les parties prenantes.

[Élaboration, pilotage et révision périodique du programme]

10. Le comité reconnaît que les dossiers pédagogiques sont « cadencés » mais peuvent cependant toujours être revus sur le long terme via le conseil général de l'EPS. La part d'autonomie de 20% est identifiée comme une opportunité et peut pallier aux manquements des dossiers en eux-mêmes. A cet égard, le comité souligne les liens entre le Conseil Général de l'enseignement de Promotion Sociale (CGEPS) et l'établissement ; à titre d'exemple, un travail collaboratif avec l'inspection est en cours afin de revoir les grilles d'évaluation en collaboration avec les enseignants.
11. Le comité a pris connaissance des contenus de cours des diverses unités d'enseignements (UE) ; l'articulation des matières, leur actualisation mériteraient d'être revues et prises en charge par un coordinateur de section. Les employeurs ne sont pas suffisamment consultés dans l'actualisation des matières.
12. Le comité constate que les évaluations des enseignements par les étudiants (EEE) sont en cours de réécriture mais ne sont toujours pas soumis aux étudiants. Il s'agit d'un outil indispensable au pilotage des programmes et à la pertinence des enseignements. La mise en place de ce dispositif est essentielle au développement de la qualité des programmes.

[Information et communication interne]

13. Les difficultés suivantes ont été observées par le comité en matière de communication interne :
 - a. La communication entre l'administration et les étudiants et également entre les enseignants et les étudiants est déficiente et contradictoire;
 - b. Il n'existe pas de plateforme unique de communication. La communication s'opère vers via les mails personnels et les SMS ;
 - c. Un manque de communication interne homogène et fiable a été constaté ;
14. Le développement du site web et la plateforme intranet (ECampus) démontrent la capacité de l'établissement et de la section à mobiliser les nouveaux outils de communication dans le cadre de sa communication interne et externe. Cependant, peu utilisée par les enseignants, cette plateforme, par contagion interne, s'avère peu consultée par les étudiants. Par exemple, l'ensemble de la communauté dispose d'une adresse mail institutionnelle, mais très peu d'étudiants et d'enseignants l'utilisent, ce qui renvoie à un problème d'identité d'établissement. L'absence d'utilisation d'adresses courriel institutionnelles cause également des soucis en termes de transmission des informations vers les étudiants.
15. Le comité déplore que les fonctions de coordinateurs internes (désignés depuis 2015), qui favorisaient la communication interne et externe aient été supprimées. La communication interne est problématique au sein de la section. Elle constitue toutefois une préoccupation pour la direction. Le comité a en effet

constaté, lors de ses interviews, une amélioration de la communication. Cependant, le chemin est encore long avant d'arriver à une solution satisfaisante.

RECOMMANDATIONS

1. Le comité encourage l'établissement à créer des procédures formelles de démarche qualité, de mieux communiquer sur leur raison d'être et sur leur fonctionnement et de les évaluer régulièrement au moyen d'échanges entre les parties prenantes.
2. Le comité suggère d'effectuer des ajustements entre les niveaux stratégique et opérationnel.
3. Le comité des experts conseille d'enrichir la communication avec les acteurs de terrain, enseignants et étudiants mais également, de mieux articuler la communication entre le PO et la direction de l'établissement.
4. Les experts encouragent l'établissement à porter plus d'attention aux aspects opérationnels de la gouvernance tels qu'une réflexion sur les avantages concurrentiels de l'établissement.
5. De l'avis des experts, l'administratif et le pédagogique gagneraient à faire l'objet d'une co-construction au service de l'amélioration de la qualité de l'enseignement.
6. Le comité encourage la création d'un poste de coordinateur de section « Comptabilité » ; ce dernier aurait en charge la communication interne, l'articulation des matières enseignées et veillerait à leur actualisation .Il serait également le relais avec le monde professionnel.
7. Les experts encouragent l'établissement à consolider, formaliser et communiquer sur les outils et les procédures relatifs à la qualité.
8. Les experts encouragent l'établissement à institutionnaliser des relais et à structurer la communication BOTTOM-UP.
9. Les experts encouragent les acteurs de l'établissement à généraliser l'utilisation de la plateforme « Moodle » et ainsi que de l'adresse courriel institutionnelle ; celle-ci peut être complétée éventuellement par des informations « flash » via SMS.
10. Le comité recommande à l'établissement d'instaurer un système d'information homogène pour toutes les parties prenantes.
11. Pour les experts, il est important d'encourager et de valoriser la participation des étudiants dans la démarche qualité, notamment en améliorant la communication à ce sujet ou en leur soumettant des EEE actualisées.

Critère 2

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

Dimension 2.2 : Information et communication externe

CONSTATS ET ANALYSE

[Appréciation de la pertinence du programme]

1. Le comité des experts a fait le constat d'une formation assez peu en lien, dans certaines matières, avec les demandes du monde socio professionnel. Il manque des connaissances de base et peu de témoins du monde professionnel sont invités à partager leurs expériences avec les étudiants. Il manque de liens entre les cours.
2. Le comité salue les efforts de certains enseignants qui utilisent leur part d'autonomie pour dispenser des contenus actuels en phase avec l'actualité professionnelle.
3. Le comité regrette que certains étudiants, en fin de cursus, ne maîtrisent pas une partie de la matière indispensable à l'exercice de la profession, cette dernière n'ayant pas été abordée durant les cours.
4. Tenant compte du profil des étudiants, les experts comprennent le peu de valorisation des acquis d'expérience(VAE). Le comité n'a pas pu observer de dispositifs pédagogiques tenant compte des spécificités d'une formation adressée à des adultes (mise en valeur de l'expérience, réalité professionnelle quotidienne ...).
5. Le comité des experts regrette l'absence de dimension internationale dans le cursus. L'organisation de visites et la proposition de stages dans des firmes multi nationales pourraient être une avancée dans ce domaine.
6. Le comité des experts constate une disparité dans la pertinence des cours. Certains cours comportent en effet trop de théorie et manquent de pratique, surtout pour les cours importants de la filière. Il semblerait également que certains enseignants manquent d'expertise dans leur cours.
7. A la consultation des supports de cours, il apparaît aux experts que le niveau de ces supports de cours est fort disparate : insuffisants pour certains et de qualité pour d'autres.
8. L'actualisation des contenus de cours est laissée au bon vouloir des enseignants. Les changements fréquents d'attribution des charges d'enseignements en début d'année ne favorisent pas l'investissement à long terme des enseignants dans l'écriture de syllabus ou la réalisation de présentations de type power point.
9. Le comité constate que six langues sont annoncées dans l'offre de formation mais qu'au final l'étudiant dispose d'un choix limité. L'étudiant a toutefois la possibilité de suivre, dans une autre institution, une langue de son choix, les attestations de réussite étant transférables entre institutions.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

[Information et communication externe]

10. Le comité des experts salue les efforts menés en vue de l'amélioration de la communication externe laquelle doit rester un point fort de l'établissement, en particulier suite à la fusion de 2014. Le contenu du site web répond aux normes actuelles.
11. Le comité constate que peu de pratiques pédagogiques s'appuient sur le monde extérieur ; ceci ne favorise guère la visibilité de la section.
12. Le comité déplore l'absence d'organisation d'anciens étudiants.

RECOMMANDATIONS

1. Le comité recommande à la direction d'organiser un dialogue permanent entre enseignants afin de délimiter le périmètre des matières enseignées.
2. Les experts conseillent de faire appel à des conférenciers étrangers, de stimuler les échanges entre enseignants ce qui permettrait d'ouvrir de nouveaux horizons aux étudiants.
3. Le comité encourage la direction à stabiliser les attributions des enseignants et leur recommande d'actualiser leurs supports de cours.
4. Les experts encouragent la direction à mettre en avant les avantages concurrentiels de l'établissement tels que l'offre de formation en fiscalité, la modularité ainsi que les horaires proposés (les cours ne sont pas organisés le samedi en EPS).
5. Pour les experts il serait judicieux d'intensifier la communication externe en relevant les points forts de la formation, par exemple, l'utilisation du e-learning, l'organisation des cours en soirée et non le samedi,...
6. Le comité des experts encourage la création d'une organisation d'anciens étudiants afin de favoriser l'intégration des nouveaux étudiants et la visibilité de l'établissement à l'extérieur.

Critère 3

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

CONSTATS ET ANALYSE

[Acquis d'apprentissage du programme]

1. Le comité des experts constate que certains enseignants organisent les activités d'apprentissage en conformité avec les acquis d'apprentissage définis pour chaque unité d'enseignement du programme. Ce n'est malheureusement pas le cas pour tous les chargés de cours.
2. Le comité a noté des incohérences dans l'organisation du programme de cours, par exemple :
 - a. Le manque de comptabilité au 3^e bloc (cours donné uniquement au 1^e et 2^e bloc) ;
 - b. Le manque de vocabulaire comptable au début du cursus ;
 - c. Le manque de liens logiques entre les cours ;
 - d. Le manque de cohérence et de continuité entre les modules sur l'ensemble du cursus. (i.e. Word au 3^e bloc, c'est un peu tard) ;
 - e. Un manque de pratique dans les cours, notamment en comptabilité et en fiscalité ;
3. Le comité des experts regrette que, d'un point de vue technique, les fondements des matières légales, fiscales et comptables soient peu connus. La matière semble manquer d'appropriation auprès des étudiants.
4. Le niveau de la formation semble insuffisant pour qualifier le diplôme de bachelier en Comptabilité de niveau 6.
5. Le comité note aussi que la qualité du programme tient moins à une dynamique collective de la section que de l'investissement individuel de l'enseignant.

[Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés]

6. Le comité des experts a pris connaissance de la plateforme d'*eLearning* : il s'agit d'un projet novateur bien réfléchi et conçu selon des normes pédagogiques récentes. Ce projet permet des cours en classe inversée et s'applique pour quelques cours clefs. Pour ces cours, le présentiel est réduit aux périodes strictement nécessaires à l'apprentissage et vise principalement le contrôle des acquis. Les experts ont observé une mise en cohérence entre les grilles d'apprentissages, les acquis d'apprentissages et les compétences requises au terme des UE. L'étudiant est encouragé à déployer sa proactivité afin d'effectuer des recherches sur des ouvrages recommandés afin d'atteindre ses objectifs d'apprentissage. Ces pratiques pédagogiques favorisent l'autonomie des étudiants. Toutefois, ce projet *eLearning* mériterait plus de retour d'expériences des étudiants. Pour la plupart des enseignants également, ce projet favorise l'acquisition de bon nombre d'apprentissages tels que la maîtrise de la langue, la recherche documentaire, la synthèse et l'esprit critique.
7. Le comité constate qu'il n'existe pas de laboratoires de langues mais que l'utilisation de plateformes de type « Wallangues » est recommandée à l'étudiant afin qu'il puisse travailler ses capacités linguistiques.
8. Le comité des experts regrette que l'usage systématique de pédagogies innovantes et adaptées aux adultes en reprise d'études reste limité (i.e. classes inversées, enseignement par projet,..).

9. Le comité des experts souhaite formuler les constats et analyses suivants en ce qui concerne l'épreuve intégrée (EI) :
- a. La procédure relative à l'EI est claire et bien définie, mais semble toutefois peu connue des étudiants. La rigueur administrative inhérente aux procédures de l'EI est importante ;
 - b. Le comité regrette qu'un seul enseignant se voit attribuer la charge de l'encadrement des EI et ce pour un nombre de périodes limitées ;
 - c. La date de dépôt administratif de l'EI en juin pour une défense en octobre pose problème. Les étudiants ne perçoivent en effet pas le caractère provisoire et perfectible du premier dépôt de l'EI ;
 - d. Une perception de non lecture des EI par certains membres du jury a été constatée et provoque un sentiment de non-reconnaissance du travail accompli par l'étudiant ;
 - e. L'épreuve intégrée sollicite les compétences requises à la réussite du bachelier en comptabilité. Toutefois, seul l'aspect formel de présentation semble intervenir dans la cotation ;
 - f. L'EI est une épreuve standardisée réclamant la capacité de l'étudiant de démontrer la possibilité d'effectuer une analyse financière de bilan d'entreprise (comprenant un chapitre de fiscalité). Ces analyses de bilan relatives à l'EI manquent d'apport personnel de l'étudiant : elles comportent trop de théorie et pas assez de preuves attestant de la maîtrise de la pratique du métier comptable ;
 - g. En fin de cursus, lors de la présentation de l'EI, certains étudiants manifestent des lacunes sur les connaissances de base en comptabilité ou en fiscalité.

10. Le comité des experts fait les remarques suivantes en ce qui concerne les stages :

- a. Le comité apprécie que les étudiants disposent de listes d'entreprises potentielles afin d'effectuer leur stage ;
- b. Le comité regrette que l'étudiant soit livré à lui-même durant la période de stage (le stage d'intégration est d'une durée de trois semaines) et qu'il n'y ait que peu de visites et de contacts avec le superviseur durant le stage ;
- c. Les stages sont reconnus comme importants au sein de la formation. Cependant, une concertation entre l'enseignant responsable et le maître de stage doit être organisée. De même le retour d'expérience auprès de l'étudiant est indispensable à sa formation ;
- d. Le stage d'insertion socio-professionnelle n'est pas imposé dans le milieu comptable. Il peut faire l'objet d'une dispense, même si le travail effectué au quotidien, objet de la dispense, ne correspond en rien aux objectifs de la formation en comptabilité. Il est cependant suggéré à l'étudiant de réaliser ce stage et ce, préférentiellement, dans le domaine de formation qu'il a choisi ;
- e. Les attentes en termes d'aptitudes acquises dans les stages sont peu formalisées ;
- f. La durée et le lieu d'exécution du stage devraient faire l'objet d'une attention toute particulière.
- g. Le second stage s'avère trop court pour déployer et mettre en pratique les compétences requises pour la formation et laisse bien souvent place à des tâches de classement et d'encodage.

[Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés]

- 11 Le comité des experts constate un manque de concertation formalisée de l'équipe pédagogique sur le programme du bachelier. Une réflexion sur les cours de manière globale s'avère nécessaire afin d'augmenter son attrait d'une part vis-à-vis des étudiants et, d'autre part vis-à-vis des employeurs potentiels et également en vue d'assurer la pérennité de la section.
- 12 Les changements d'attribution de cours, trop fréquents entre les enseignants d'une année à l'autre génèrent de l'instabilité et ont des répercussions sur la cohérence globale du programme ; ceci a des impacts sur la motivation des enseignants et leur implication ainsi que sur la qualité des enseignements dispensés, ce qui affecte l'employabilité des étudiants.
- 13 Le comité relève plusieurs freins à l'atteinte des acquis d'apprentissage visés par le programme, notamment, le trop faible niveau des étudiants à l'entrée des études et le manque de maîtrise de la

langue française. La mise en place de journées de propédeutique, de cours de méthode de travail ou toute autre remédiation devraient être organisés.

- 14 Le mélange de publics (issus de différents bacheliers) lors de certains cours avec des étudiants qui ont des prérequis et des attentes différents, est source de richesse et d'émulation. L'organisation d'un tronc commun à différents bacheliers articulé à l'organisation de travaux spécifiques visant à atteindre tous les publics est une bonne pratique.

[Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés]

- 15 Le comité apprécie l'ouverture des jurys des épreuves intégrées à des personnes extérieures ; il s'agit d'un atout dans la certification des connaissances.
- 16 Le comité constate des lacunes dans l'objectivation des grilles d'évaluations des stages ainsi que dans les consignes transmises aux étudiants ; les critères d'évaluation devraient être plus précis.
- 17 Le comité regrette les difficultés rencontrées, dans certains cas, par l'étudiant lorsqu'il souhaite consulter ses copies d'examen. Les obligations administratives rendues souhaitables par certaines situations, (par exemple, la présence commune du directeur et du professeur), rendent parfois difficile la consultation des copies d'examen.

RECOMMANDATIONS

- 1 Les experts suggèrent d'organiser la communication entre enseignants afin de coordonner les matières dans le temps et dans l'espace.
- 2 Le comité recommande de veiller, en utilisant notamment la part d'autonomie de 20%, à ce que les cours, principalement de fiscalité et de comptabilité, consacrent une plus grande part à la pratique et aux applications réelles et moins à la théorie.
- 3 Les experts encouragent les enseignants à insister et revenir sur les connaissances générales et le vocabulaire propres au métier – de revoir le contenu des cours et également de veiller à une meilleure coordination, à un dialogue ainsi qu'à des collaborations transversales entre enseignants. Il serait également judicieux d'ajouter de la pratique aux activités d'enseignements.
- 4 Pour les experts, il est essentiel de capitaliser sur le projet *eLearning* en terme d'avantage réel pour l'apprentissage au sein de la section.
- 5 Pour les experts, il serait judicieux de revoir les attributions de cours en fonction des compétences des enseignants.
- 6 De l'avis des experts, il serait judicieux de porter plus d'attention à la réalisation des stages ainsi qu'à la réalisation de l'épreuve intégrée (cours de méthodologie, suivi de la réalisation) et de désigner un enseignant sur le long terme afin d'assurer le suivi des stages.
- 7 Le comité recommande à l'établissement de revoir la problématique de rédaction de l'EI afin que ce dernier démontre bien le niveau de connaissance acquis par l'étudiant et également d'organiser un cours de méthodologie pour les EI et les stages.
- 8 Pour le comité des experts, il serait indispensable de réfléchir aux contenus de cours de manière globale afin d'augmenter leur attrait d'une part vis-à-vis des étudiants et, d'autre part vis-à-vis des employeurs potentiels.
- 9 Les experts recommandent d'organiser des séances de propédeutique visant à remettre à niveau l'étudiant en difficulté ou à le réorienter.
- 10 Les experts encouragent la révision des modalités et des procédures relatives aux consignes étudiantes et de les communiquer à toutes les parties prenantes ;

Critère 4

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

CONSTATS ET ANALYSE

[Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)]

1. Le comité constate que la nomination des enseignants ainsi que l'attribution des enseignements est gérée par le pouvoir organisateur. Il s'agit donc d'une contrainte forte pour la direction. Certains très bons enseignants contractuels sont parfois remplacés par des personnes nommées, moins compétentes mais en recherche de périodes afin de compléter leur horaire. Cet état de fait provoque un écart très important entre les compétences requises et les compétences réelles, au détriment de la qualité de l'enseignement. La direction a cependant la possibilité d'engager des experts sur base des compétences manquantes dans le programme.
2. Le comité a, à plusieurs reprises, constaté que suite à la fusion de 2014, le passage de prestations en termes de site à des prestations en termes de « promotion sociale multi site » ne va pas sans poser des problèmes d'organisation et de motivation personnelle.
3. Le comité remarque une grande disparité dans la motivation, l'expérience et la pédagogie des enseignants. De plus, ces derniers changent trop souvent de matières enseignées, parfois pour des raisons uniquement administratives. Cette situation engendre une diminution de leur motivation et un éclatement de leur expérience.
4. Le comité constate que la formation continuée des enseignants n'est pas aisée. Elle est une composante indispensable de la qualité des formations. Il regrette que, malgré les possibilités qui leur sont offertes, bien peu d'enseignants les utilisent.
5. Le comité apprécie la motivation et la clarté des missions perçues par le personnel administratif. Cependant l'administration doit rester au service du pédagogique et non l'inverse ce qui ne semble pas le cas depuis la fusion de 2014.
6. Le comité des experts constate aussi qu'un dialogue existe entre les professeurs de langues. Ce dialogue est entretenu par une coordination informelle. Cette coordination devrait aussi être organisée en section comptabilité afin d'assurer, notamment, la coordination des enseignements et d'éviter que certains professeurs se sentent particulièrement isolés dans l'exercice de leur métier.

[Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)]

7. Le comité des experts regrette de ne pas trouver de bibliothèque ainsi qu'un centre de documentation propre à la section. Bien heureusement les étudiants ont accès aux bibliothèques du pôle hainuyer. Il faut cependant constater que, par manque d'information, cet accès aux ressources du pôle hainuyer est peu connu des intéressés.
8. Le comité apprécie fortement l'existence et l'opérationnalité de la plateforme e-learning reprenant certains cours. De plus, une bonne utilisation de la plateforme Moodle devrait permettre la mise en ligne des supports de cours ainsi que des présentations power point utilisées au sein des cours. Cette mise en ligne n'est malheureusement, que très peu utilisée par les enseignants.

9. Le comité remarque que les locaux sont adaptés à la formation, qu'ils sont fonctionnels mais pourraient être rafraichis sur le plan esthétique. Les classes d'un maximum de 30 élèves permettent une convivialité entre professeurs et étudiants. Les experts notent l'existence d'espaces de convivialité qui permettent aux étudiants de se retrouver pour des réunions de groupe.
10. Le comité constate que les ressources techniques et informatiques sont à jour, entretenues et opérationnelles. Il faut cependant noter que les logiciels WINBOOKS et BOB50 utilisés par la section comptabilité n'existent qu'en version de démonstration et n'offrent donc pas toutes les possibilités de travail voulues ; il serait bon d'acquérir les versions réelles. Le logiciel GPS semble être une aide administrative efficace en termes de suivi administratif du parcours de l'étudiant.
11. Le comité note que le contenu des enseignements et les UE sont décrites en arborescence et disponibles au secrétariat pour consultation selon diverses modalités (écran, affichage,...).

[Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants]

12. Concernant le parcours de l'étudiant, le comité constate certains risques inhérents au profil de certains étudiants. tels que :
 - a. La maîtrise de la langue française qui est assez disparate. L'expérience montre un écart important entre la maîtrise orale et la maîtrise de l'écrit, ce qui n'est pas sans poser de problème pour la compréhension des textes et notamment des questions d'examen ou encore, la terminologie du droit qui semble parfois incompréhensible.
 - b. Certains étudiants ne possèdent pas le niveau minimum requis pour entreprendre des études supérieures. Cette hétérogénéité des profils d'étudiants amène l'enseignant à s'adapter à des publics bien différents en termes de cursus antérieur et de compétences acquises, ce qui est parfois assez complexe.
 - c. L'absence fréquente aux cours qui empêche l'utilisation de méthodes pédagogiques actives.
13. Le comité apprécie par contre les dispositifs qui ne peuvent que contribuer à réduire les risques précédents :
 - a. La valorisation des acquis d'expérience (VAE) est prévue et réfléchié par les responsables. Une séance de valorisation des capacités acquises est organisée. Cependant, le système des tests de valorisation est ouvert à tous les étudiants qui ne manquent pas de détourner celui-ci à leur profit, i.e. en langues ;
 - b. Des mécanismes informels d'aide à la réussite organisés par les enseignants ;
 - c. La solidarité entre les étudiants de toutes les années qui est effective et qui permet des échanges de bonnes pratiques et l'aide à l'accomplissement du parcours ;
 - d. La modularité des enseignements ;
 - e. Les échanges avec les étudiants abandonnant le cursus et les conseils donnés en vue de leur réorientation.
14. Cependant le comité des experts, au vu de la grille des programmes et de l'analyse de leur contenu, constate que la densité de la matière à dispenser est fort importante, compte tenu du public et en rapport avec le nombre de périodes attribuées.
15. Le comité regrette que peu de mécanismes formels existent en ce qui concerne l'aide au parcours académique de l'étudiant. Ceci oblige les intéressés à être attentif personnellement à leur parcours et aux échéances.

[Analyse des données nécessaires au pilotage du programme]

16. Le comité a appris que le logiciel de gestion GIPS est utilisé et qu'il serait obsolète. Un nouveau logiciel est en cours d'écriture. Son pilotage est assuré par la direction de l'établissement. Les données concernant le pilotage de programmes – taux d'abandon, de réussite, suivi des cohortes, suivi des anciens diplômés – y seront enregistrées. A terme ce logiciel pourrait être intégré aux autres et pourrait utiliser une base de données centralisée. Le comité des experts encourage la direction à suivre de près la réalisation de ce logiciel et de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires à sa pérennité.

RECOMMANDATIONS

1. Le comité encourage l'établissement à attribuer les cours aux enseignants pour un nombre d'années plus important (5 ans par exemple) et d'assurer la coordination entre les enseignants et les enseignements.
2. Les experts recommandent de valoriser le multi-site comme une plus-value, comme un partage d'expériences entre enseignants.
3. Les experts encouragent à promouvoir la formation continuée des enseignants.
4. Les experts suggèrent l'établissement à faire en sorte que l'administration soit au service du pédagogique et non l'inverse.
5. Le comité recommande d'utiliser la plateforme Moodle afin d'y déposer les supports de cours.
6. Le comité conseille d'acquérir des versions opérationnelles des logiciels comptables.
7. Les experts conseillent d'informer les étudiants des possibilités d'accès aux ressources documentaires du pôle.
8. Pour les experts, il est indispensable de consolider le développement et étendre l'usage des outils NTIC (E-campus, GPS,...).
9. Le comité suggère de pratiquer un test à l'entrée à destination des étudiants afin de conseiller un rattrapage, notamment, en langue française (dans l'un des cursus de l'établissement par exemple).
10. Les experts conseillent la direction à aider, par des conseils pédagogiques, les enseignants à modifier leurs méthodes de cours et à s'adapter à un public aux compétences diverses.
11. Le comité encourage également l'établissement à aider les étudiants dans les choix à opérer au sein de leur parcours académique.
12. Pour les experts, il est important de mettre en place une dynamique collective d'évaluation des programmes et récolter systématiquement des données relatives au pilotage de celui-ci.

Critère 5

L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

CONSTATS ET ANALYSE

[Méthodologie de l'autoévaluation]

1. Le comité apprécie la démarche ayant conduit au dossier d'autoévaluation. Les étudiants sélectionnés et les enseignants ont été convoqués afin d'établir la matrice SWOT en dehors de la direction. Cette réunion a permis de répondre à certaines préoccupations des parties prenantes ainsi que d'ouvrir un dialogue sur certaines décisions prises par la direction. A l'issue de cette prise de renseignements, le rapport a été rédigé par les coordinateurs qualité. Le rapport a été basé sur des référentiels théoriques.
2. Le comité constate que la démarche qualité n'est pas encore rentrée dans les mœurs des parties prenantes et est peu articulée à la stratégie du pouvoir organisateur. Le réflexe « qualité » doit faire partie de la stratégie générale de l'établissement.
3. Le comité constate que le mode de fonctionnement général n'est pas propice à la communication entre les parties prenantes. Une meilleure communication et une clarification des rôles de chacun seraient le point de départ à la compréhension des actions et des procédures.

[Analyse SWOT]

4. Le comité apprécie que les forces et les faiblesses aient été exprimées sans réserve lors des interviews préparatoires.

[Plan d'action et suivi]

5. Le nouveau plan d'actions correspond aux attentes des experts. Il comprend les axes prioritaires, les actions à mettre en œuvre, la temporalité et les responsables. Seuls manquent les indicateurs de réalisation.
6. Le comité des experts a remarqué un manque d'identité dans la section. La communication entre les parties circule très mal, peu de lieux institutionnels de réunions trouvent place dans la section et dans l'établissement.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité encourage la direction à clarifier des rôles de chacun afin d'aider à la compréhension des actions et des procédures et à mieux communiquer entre toutes les parties.
- 2 Les experts conseillent l'établissement à poursuivre régulièrement les réunions de diagnostic post-fusion afin de préciser les forces et faiblesses de la section et de faire le point sur les réalisations.
- 3 Le comité incite l'établissement à mettre en première priorité la communication Top down et Bottom up.
- 4 Le comité recommande d'articuler davantage la démarche qualité en impliquant davantage le terrain et les parties prenantes.

- 5 Pour le comité, il serait judicieux d'envisager l'articulation entre la stratégie institutionnelle et la stratégie du pouvoir organisateur.

CONCLUSION

Issu de la fusion de 2014 entre les trois établissements de promotion sociale, PROM SOC Supérieur Mons Borinage a réussi durant ces deux dernières années, à harmoniser certaines procédures et à dessiner le nouvel organigramme fonctionnel. Une carte conceptuelle a ainsi été travaillée et un travail d'uniformisation des pratiques entre les sites a été entamé. Cependant, cette fusion a fait émerger des tensions, principalement d'ordre pédagogique ce qui n'a pas rendu possible de capitaliser sur l'expérience de chacun des sites. De plus, le manque de prise en compte reconnue des singularités des sites ne contribue pas à une harmonisation de ce processus.

Le comité apprécie l'effort de la direction qui a mis en place une démarche « qualité » au sein de l'ensemble de l'établissement. Elle a décliné un véritable plan d'actions en quatre axes stratégiques bien définis et en a entamé sa réalisation. Il est souhaitable, afin de compléter cette démarche, d'écrire des procédures plus formelles, de les communiquer et d'échanger avec les parties prenantes (direction, administration, enseignants et étudiants) afin de les évaluer et de les faire évoluer.

Le développement du site web et de la plateforme intranet (ECampus) démontrent la capacité de l'établissement et de la section à mobiliser les nouveaux outils de communication dans le cadre de sa communication interne et externe. Cependant, peu utilisée par les enseignants, cette plateforme s'avère peu consultée par les étudiants, ce qui n'est pas sans conséquences sur la communication interne.

Un effort reste à accomplir afin de mettre certaines matières, essentielles pour la section, en adéquation avec les demandes du monde socio professionnel. Les connaissances de base devraient être aussi renforcées. Des représentants du monde professionnel devraient être invités plus fréquemment à partager leurs expériences avec les étudiants.

L'utilisation d'une plateforme d'e-learning est un projet novateur. Ce projet permet de limiter le présentiel aux périodes strictement nécessaires à l'apprentissage et oblige l'étudiant à se mettre en action, à effectuer des recherches sur des ouvrages recommandés ce qui favorise donc l'autonomie des étudiants dans leur apprentissage. Ce projet d'e-learning gagnerait à être étendu aux cours principaux.

EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Enseignement modulaire et souplesse des horaires le soir (pas de cours le samedi) ⇒ Possibilités d'étalement du cursus ⇒ Classes réduites en nombre ⇒ Entente entre les étudiants ⇒ Bonne infrastructure matérielle ⇒ La plateforme e-learning 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ La communication entre toutes les parties (direction, administration, enseignants, étudiants) ⇒ La qualification du personnel enseignant ⇒ L'instabilité des attributions de cours ⇒ Les ressources partagées (plateforme de cours) ⇒ Ouverture au monde extérieur ⇒ Manque de pratique dans les cours ⇒ Utiliser activement les logiciels de comptabilité, gestion, déclaration TVA ⇒ Désigner un coordinateur de section

Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Proximité géographique d'autres établissements scolaires ⇒ Présence du pôle hainuyer et possibilité d'utiliser ses ressources ⇒ Offre de formation importante de l'établissement et possibilité de prendre des options dans d'autres sections/secteurs ⇒ La fusion de 2014 qui permet une réorganisation de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ La mauvaise image de marque dans le milieu professionnel et l'image d'Épinal de la promotion sociale dans la région ⇒ Proximité d'autres établissements offrant les mêmes formations ⇒ Peu de liberté laissée à la direction en termes de nominations d'enseignants ⇒ La difficulté rencontrée par les diplômés à s'insérer dans le milieu professionnel

Récapitulatif des recommandations
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Envisager l'articulation entre la stratégie institutionnelle et la stratégie du pouvoir organisateur ; ⇒ Créer des procédures formelles de démarche qualité, mieux communiquer sur leur raison d'être et sur leur fonctionnement et les évaluer régulièrement au moyen d'échanges entre les parties prenantes ; ⇒ Effectuer des ajustements entre les niveaux stratégique et opérationnel ; porter plus d'attention sur des aspects opérationnels importants tels qu'une réflexion stratégique sur les avantages concurrentiels de l'établissement. ⇒ Articuler davantage la démarche qualité en impliquant davantage le terrain et les parties prenantes ; ⇒ L'administratif et le pédagogique gagneraient à faire l'objet d'une co-construction au service de l'amélioration de la qualité de l'enseignement ; ⇒ Créer un poste de coordinateur de section « comptabilité » ; ce dernier aurait en charge la communication interne, l'articulation des matières enseignées et veillerait à leur actualisation ; ⇒ Institutionnaliser des relais et structurer la communication BOTTOM-UP ; ⇒ Généraliser l'utilisation de la plateforme « moodle » et ainsi que de l'adresse courriel institutionnelle ; celle-ci peut être complétée éventuellement par des informations « flash » via SMS ; ⇒ Organiser un dialogue permanent entre enseignants afin de délimiter le périmètre des matières enseignées et de coordonner les matières dans le temps et dans l'espace ; ⇒ Intensifier la communication externe en relevant les points forts de la formation, par exemple, l'utilisation du e-learning, le choix des langues, l'organisation en soirée et non le samedi ... ⇒ Insister et revenir sur les connaissances générales et le vocabulaire propres au métier – revoir le contenu des cours et se coordonner entre enseignants ; ⇒ Revoir la problématique de rédaction de l'EI afin que ce dernier démontre bien le niveau de connaissances acquises par l'étudiant ;

- ⇒ Consolider le développement et étendre l'usage des outils NTIC (E-campus, GPS,...) ;
- ⇒ Aider, par des conseils pédagogiques, les enseignants à modifier leurs méthodes de cours et à s'adapter à un public aux compétences diverses
- ⇒ Aider les étudiants dans les choix à opérer au sein de leur parcours académique
- ⇒ Mettre en place une dynamique collective d'évaluation des programmes et récolter systématiquement des données relatives au pilotage de celui-ci



Évaluation du bachelier en
Comptabilité
2016-2017

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Critère	Rubrique ¹	Point ²	Observation de fond
2	Appréciation de la pertinence du programme	9	Nous insistons sur le fait que c'est le dossier pédagogique approuvé par le Gouvernement de la Communauté française sur avis conforme du Conseil général de l'EPS, qui prévoit un choix entre 6 langues. Et notre établissement propose, dans son offre de formation, un choix plus restreint. Toutefois, si l'étudiant le désire, il peut suivre, dans une autre institution, une UE dans une autre langue que celles proposées dans notre école. En effet, les attestations de réussite sont transférables entre institutions.

Nom, fonction et signature de l'autorité académique dont dépend la section

Corine YERNAUX
Directrice adjointe



Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation

Valentine HUPEZ	Annie DUPONT
	

¹ Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations »).

² Mentionner le numéro précédant le paragraphe.

